

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES  
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11. Ces états consolidés sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note complémentaire 1.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.


La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et les vérificateurs internes du Conseil.

Les membres du comité de vérification se réunissent avec les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marcil Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.



Édith Dumont  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Danielle Ryan, CPA, CMA  
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)  
Le 28 novembre 2017

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires  
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2017 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

*Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 28 novembre 2017

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO


ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2017

	2017	2016
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Liquidités	5 392 612 \$	10 779 326 \$
Placements temporaires (note 2)	5 185 160	10 104 926
Débiteurs	8 531 283	7 267 987
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 3)	103 603 919	109 631 239
Autres	882 076	879 876
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>123 595 050</b>	<b>138 663 354</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer	12 184 820	16 019 601
Revenus reportés (note 6)	2 012 518	3 230 377
Avantages sociaux futurs (note 7)	5 043 031	5 652 596
Apports en capital reportés (note 8)	180 080 559	175 624 164
Dette à long terme nette (note 9)	96 660 587	102 760 065
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>295 981 515</b>	<b>303 286 803</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(172 386 465)</b>	<b>(164 623 449)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Frais payés d'avance	3 497 587	2 289 776
Immobilisations corporelles (note 10)	237 820 786	228 194 355
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>241 318 373</b>	<b>230 484 131</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)</b>	<b>68 931 908 \$</b>	<b>65 860 682 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL

 , président du Conseil

 , directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017		2016 Réal
	Budget (note 4)	Réal	
<b>REVENUS</b>			
Subventions provinciales – Subventions pour les besoins des élèves	197 612 267 \$	202 166 093 \$	191 937 368 \$
Subventions provinciales – autres	2 756 926	3 480 068	3 512 451
Subventions fédérales et droits de scolarité	585 000	757 287	643 580
Autres revenus – conseils scolaires	60 000	603 670	388 312
Autres droits de scolarité et revenus	10 462 452	11 572 432	10 373 384
Revenus de placements	318 000	178 688	298 934
Fonds générés par les écoles	2 534 733	3 513 336	3 448 230
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	10 403 333	11 299 310	10 799 806
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>224 732 711</b>	<b>233 570 884</b>	<b>221 402 065</b>
<b>CHARGES (note 12)</b>			
Instruction	152 013 615	154 410 458	144 877 984
Administration	7 831 119	7 475 981	7 615 103
Transport	12 509 419	12 164 137	11 251 071
Installations destinées aux élèves	37 996 700	41 941 248	38 830 440
Autres charges	9 764 709	11 014 150	9 872 853
Activités financées par les écoles	2 963 483	3 493 684	3 334 803
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>223 079 045</b>	<b>230 499 658</b>	<b>215 782 254</b>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	<b>1 653 666</b>	<b>3 071 226</b>	<b>5 619 811</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>63 016 723</b>	<b>65 860 682</b>	<b>60 240 871</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>64 670 389 \$</b>	<b>68 931 908 \$</b>	<b>65 860 682 \$</b>

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017		2016 Réal
	Budget (note 4)	Réal	
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	<b>1 653 666 \$</b>	<b>3 071 226 \$</b>	5 619 811 \$
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 098 929)	(22 365 213)	(22 243 928)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 896 579	12 738 782	12 048 792
	(23 202 350)	(9 626 431)	(10 195 136)
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Utilisation de frais payés d'avance	2 289 776	2 289 776	2 217 117
Acquisition des frais payés d'avance	(2 289 776)	(3 497 587)	(2 289 776)
	-	(1 207 811)	(72 659)
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>	<b>(21 548 684)</b>	<b>(7 763 016)</b>	(4 647 984)
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(164 623 449)</b>	<b>(164 623 449)</b>	(159 975 465)
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(186 172 133) \$</b>	<b>(172 386 465) \$</b>	(164 623 449) \$



# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel	3 071 226 \$	5 619 811 \$
Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles	12 738 782	12 048 792
Amortissement des apports en capital reportés	(11 299 310)	(10 799 806)
<b>Sources et (utilisations) :</b>		
(Augmentation) diminution des placements temporaires	4 919 766	(10 104 926)
Diminution des débiteurs	4 764 024	749 867
(Augmentation) des autres actifs financiers	(2 200)	(139 080)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(3 834 781)	2 472 114
Diminution des revenus reportés	(1 217 859)	(897 911)
Diminution du passif au titre des avantages sociaux futurs	(609 565)	(2 037 696)
Augmentation des frais payés d'avance	(1 207 811)	(72 659)
<b>Flux de trésorerie de fonctionnement</b>	<b>7 322 272</b>	<b>(3 161 494)</b>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 365 213)	(22 243 928)
<b>Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations</b>	<b>(22 365 213)</b>	<b>(22 243 928)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement	(6 099 478)	(5 793 065)
Ajouts aux apports en capital reportés	15 755 705	14 948 964
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>9 656 227</b>	<b>9 155 899</b>
<b>DIMINUTION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>(5 386 714)</b>	<b>(16 249 523)</b>
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 779 326</b>	<b>27 028 849</b>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>5 392 612 \$</b>	<b>10 779 326 \$</b>

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

---

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après :

### a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences et méthodes comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 édictées en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient préparés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice clos le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services soient inscrites comme des apports en capital reportés. Les apports en capital reportés doivent ensuite être amortis et le revenu constaté sur la durée de vie utile restante du bien en question. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions proviennent des paiements de transfert du gouvernement, des apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, des recettes de l'impôt foncier.

Les exigences et méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 pour les immobilisations sont significativement différentes des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints sauf si le paiement de transfert est assorti de stipulations créant un passif pour le bénéficiaire, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

---

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### a) Référentiel comptable (suite)

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont intégrés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa et le Consortium de transport scolaire de l'Est sont consolidés proportionnellement dans les états financiers du Conseil (Note 14).

Les opérations entre les services, les écoles et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

### c) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation de certains frais courus compris dans les créditeurs et charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le passif au titre des avantages sociaux futurs.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### d) Liquidités

Les liquidités du Conseil sont composées du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### e) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de placements liquides à court terme comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût.

#### f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

#### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : AEFO et FEESO. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Depuis le 1 février 2017, le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux employés membres de l'AEFO et la FEESO. À partir de cette date, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP) pour les groupes d'employés dont les avantages sociaux pour les soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie ont été transférés aux FSSBE. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est effectuée de la manière suivante :

- i. Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés qui est présentement d'environ 10 ans.
- ii. En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.
- iii. Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

#### h) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisation corporelle sont inscrites comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont inscrits comme des revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation sous-jacent. Les éléments suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectations externes reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés autrefois de l'impôt foncier qui servaient à financer des immobilisations.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. Le coût comprend les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie utile estimative de la manière suivante :

Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures non permanentes et autres bâtiments	20 ans
Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles	5 ou 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	5 ou 10 ans
Bâtiments loués	selon la durée du bail

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur recouvrable, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

### j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement ultérieur à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Paiements de transfert (suite)

Les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

#### k) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

#### l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes de fonds d'amortissement connexes.

#### m) Recettes de l'impôt foncier

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans ces états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées et incluses dans les subventions provinciales – Subventions pour le besoin des élèves.

### 2. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués d'un compte de trésorerie portant intérêt à 1,05 %. Les montants sont encaissables sur un préavis de 30 jours.

### 3. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 103 603 919 \$ en date du 31 août 2017 (2016 : 109 631 239 \$) en ce qui concerne les subventions pour les immobilisations corporelles.

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels. Le Conseil peut aussi se faire approuver de temps à autre d'autres subventions pour ses programmes d'immobilisations.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

### 4. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2017 votés par le Conseil le 14 juin 2016. Les montants sont fournis à des fins de comparaison. Le budget est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial.

### 5. MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, sans échéance. En date du 31 août 2017 et du 31 août 2016, aucun montant n'est avancé par rapport à cette marge de crédit.

### 6. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que l'encourt des dépenses. Les revenus non comptabilisés en revenu dans l'exercice en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante des passifs de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2017 sont les suivants :

	Solde au 1 septembre 2016	Revenu grevé d'une affectation d'origine externe	Revenu constaté dans la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2017
Subventions générales de fonctionnement	495 640 \$	23 869 851 \$	23 705 919 \$	- \$	659 572 \$
Réaménagement d'espaces scolaires pour la garde d'enfants	1 176 590	-	-	1 176 590	-
Amélioration de la condition des écoles	174 020	-	-	174 020	-
Redevances d'aménagement scolaire	-	3 354 199	3 354 199	-	-
Immobilisations corporelles mineures	-	4 937 346	2 625 501	2 311 845	-
Réfection des écoles	-	2 537 029	1 378 066	461 079	697 884
Installation d'accueil temporaire	-	162 000	136 818	25 182	-
Intérêts – immobilisations	-	5 397 777	5 397 777	-	-
Produit de disposition – immobilisations	160 000	-	-	-	160 000
Autres subventions	1 224 127	1 136 320	706 032	1 159 353	495 062
	<b>3 230 377 \$</b>	<b>41 394 522 \$</b>	<b>37 304 312 \$</b>	<b>5 308 069 \$</b>	<b>2 012 518 \$</b>



# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	<b>3 483 647 \$</b>	<b>2 030 028 \$</b>	<b>5 513 675 \$</b>	<b>6 316 478 \$</b>
Perte actuarielle non amortie	<b>(470 644)</b>	<b>-</b>	<b>(470 644)</b>	<b>(663 882)</b>
Passif au titre des avantages sociaux futurs	<b>3 013 003 \$</b>	<b>2 030 028 \$</b>	<b>5 043 031 \$</b>	<b>5 652 596 \$</b>

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Coût des prestations pour l'exercice considéré	<b>- \$</b>	<b>463 866 \$</b>	<b>463 866 \$</b>	<b>593 768 \$</b>
Gain causé par le paiement des gratifications anticipées	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(491 436)</b>
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	<b>80 148</b>	<b>39 257</b>	<b>119 405</b>	<b>191 249</b>
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	<b>74 207</b>	<b>794</b>	<b>75 001</b>	<b>77 056</b>
Charge au titre des avantages sociaux futurs	<b>154 355 \$</b>	<b>503 917 \$</b>	<b>658 272 \$</b>	<b>370 637 \$</b>

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La variation de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Solde d'ouverture	4 296 738 \$	2 019 740 \$	6 316 478 \$	8 142 556 \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	463 866	463 866	593 768
Gain causé par le paiement des gratifications anticipées	-	-	-	(491 436)
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	80 148	39 257	119 405	191 249
Pertes (gains) actuariel(le)s	(119 031)	794	(118 237)	288 674
Prestations versées	(774 208)	(493 629)	(1 267 837)	(2 408 333)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>3 483 647 \$</b>	<b>2 030 028 \$</b>	<b>5 513 675 \$</b>	<b>6 316 478 \$</b>

### Prestations de retraite

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, le Conseil a cotisé 3 011 237 \$ (2016 : 2 808 780 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime à employeurs multiples, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

### 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

#### (iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de maladie accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### Autres avantages sociaux futurs

#### (i) Congés de maladie cumulatifs

À la suite des changements apportés en 2012-2013 au régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante un maximum de onze crédits de congés de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Un passif au titre des prestations liées à ce régime d'un montant de 94 965 \$ (2016 : 85 554 \$) a été constaté et est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes des définitions données par la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne capitalise pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 1 935 063 \$ (2016 : 1 934 186 \$) liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la CSPAAT, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

#### Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée en date du 31 août 2016, dont les résultats ont été extrapolés au 31 août 2017.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,55 % (2016 : 2,05 %)
Taux d'inflation	1,5 % (2016 : 1,50 %)

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

### Changements futurs aux avantages sociaux

Le Conseil offre actuellement des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés du Conseil et par conséquent il assume les obligations liées au paiement des prestations pour ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués ainsi que les ententes avec les employés non syndiqués qui négocient au niveau central, des Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2017-2018 pour les groupes d'employés suivants : SCFP et les employés non syndiqués (incluant les directeurs et les directeurs-adjoints). À partir de la date de participation du Conseil aux FSSBE, les FSSBE offriront des régimes de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil. Les régimes seront gérés conjointement par les groupes de négociation des employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario.

À partir du 1 février 2018, le Conseil ne sera plus responsable d'offrir les régimes en question aux groupes mentionnés ci-dessus. Il devra verser aux FSSBE un montant pour chaque employé en équivalent temps plein (ETP). Ce montant par employé représentera les coûts réels des régimes au cours de l'exercice 2014-2015 augmenté de 8,16 % pour tenir compte de l'inflation. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ETP pour les employés actifs du conseil scolaire. Ces montants seront ensuite versés aux fiducies.

## 8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2017	2016
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>175 624 164 \$</b>	171 475 006 \$
Ajouts nets et autres ajustements aux apports en capital reportés	15 755 705	14 948 964
Revenu constaté dans la période	(11 299 310)	(10 799 806)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>180 080 559 \$</b>	175 624 164 \$

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 9. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2017	2016
Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 3,8 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2024 et 2038	<b>96 660 587 \$</b>	102 760 065 \$

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	Capital	Intérêts	Total
2017-2018	6 422 130 \$	5 006 052 \$	11 428 182 \$
2018-2019	6 761 884	4 666 299	11 428 183
2019-2020	7 119 646	4 308 536	11 428 182
2020-2021	7 496 374	3 931 809	11 428 183
2021-2022	7 893 074	3 535 109	11 428 183
2022 et après	60 967 479	14 073 786	75 041 265
	<b>96 660 587 \$</b>	<b>35 521 591 \$</b>	<b>132 182 178 \$</b>

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts			
	Solde au 1 septembre 2016	Acquisitions et transferts	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2017
Terrains	31 207 686 \$	5 341 064 \$	- \$	36 548 750 \$
Aménagement de terrains	6 471 269	539 963	3 124	7 008 108
Bâtiments	258 343 969	21 878 388	219 054	280 003 303
Mobilier et matériel	18 324 428	2 696 001	2 246 080	18 774 349
Véhicules	229 120	-	-	229 120
Construction en cours	9 844 210	9 111 863	17 339 923	1 616 150
Bâtiments loués	10 142 814	471 764	-	10 614 578
	334 563 496 \$	40 039 043 \$	19 808 181 \$	354 794 358 \$

	Amortissement cumulé					
	Solde au 1 septembre 2016	Amortissement	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2017	Valeur comptable nette	
					31 août 2017	31 août 2016
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$	36 548 750 \$	31 207 686 \$
Aménagement de terrains	1 401 317	538 126	(28)	1 939 471	5 068 637	5 069 952
Bâtiments	91 428 317	8 528 418	89 628	99 867 107	180 136 196	166 915 652
Mobilier et matériel	9 764 280	2 872 673	2 044 751	10 592 202	8 182 147	8 560 148
Véhicules	133 042	24 508	-	157 550	71 570	96 078
Construction en cours	-	-	-	-	1 616 150	9 844 210
Bâtiments loués	3 642 185	775 057	-	4 417 242	6 197 336	6 500 629
	106 369 141 \$	12 738 782 \$	2 134 351 \$	116 973 572 \$	237 820 786 \$	228 194 355 \$

La construction en cours d'un coût de 1 616 150 \$ (2016 : 9 844 210 \$) n'a pas été amortie. L'amortissement de cet actif commencera lorsqu'il sera prêt à être mis en service.

### 11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

	2017	2016
Investissements dans les terrains	33 264 328 \$	29 920 530 \$
Avantages sociaux futurs et intérêts courus	(3 293 984)	(3 815 699)
Fonds générés par les écoles	1 831 721	1 812 069
Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes	37 129 843	37 943 782
<b>Excédent accumulé</b>	<b>68 931 908 \$</b>	<b>65 860 682 \$</b>

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 12. CHARGES PAR NATURE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par nature :

	2017		2016 Réal
	Budget (note 4)	Réal	
<b>Charges courantes</b>			
Traitements et salaires	137 737 906 \$	138 933 892 \$	132 411 745 \$
Avantages sociaux	19 379 053	20 231 230	17 118 364
Perfectionnement du personnel	1 399 470	910 017	704 805
Fournitures et services	23 692 945	23 745 890	23 061 723
Frais d'intérêt	5 328 704	5 286 195	5 600 192
Location	106 620	1 034 891	436 314
Frais et services contractuels	17 782 901	20 651 425	17 803 746
Autres	5 754 867	6 967 336	6 596 573
Amortissement des immobilisations corporelles	11 896 579	12 738 782	12 048 792
	<b>223 079 045 \$</b>	<b>230 499 658 \$</b>	<b>215 782 254 \$</b>

## 13. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes générées à même le fonds de fonctionnement ayant servi au service de la dette et aux intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2017	2016
Versements sur le capital de la dette à long terme	6 099 478 \$	5 793 065 \$
Versements d'intérêt sur la dette à long terme et emprunts temporaires	5 286 195	5 600 192
	<b>11 385 673 \$</b>	<b>11 393 257 \$</b>

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2011, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

### Consortium de transport scolaire de l'Est

	2017		2016	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
<b>Situation financière :</b>				
Actifs	3 145 570 \$	597 658 \$	3 150 359 \$	567 065 \$
Passifs	3 145 570	597 658	3 150 359	567 065
Excédent accumulé	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Opérations :</b>				
Revenus	12 812 685 \$	3 138 441 \$	13 286 438 \$	3 021 613 \$
Charges	12 812 685	3 138 441	13 286 438	3 021 613
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$



# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

## 14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

### Consortium de transport scolaire d'Ottawa

	2017		2016	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
<b>Situation financière :</b>				
Actifs	4 497 219 \$	1 529 054 \$	4 638 376 \$	1 558 494 \$
Passifs	4 497 219	1 529 054	4 638 233	1 558 446
Excédent accumulé	- \$	- \$	143 \$	48 \$
<b>Opérations :</b>				
Revenus	24 561 280 \$	8 805 687 \$	23 804 780 \$	8 131 170 \$
Charges	24 561 423	8 805 735	23 804 780	8 131 170
Excédent de l'exercice	(143) \$	(48) \$	- \$	- \$

## 15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents de risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être demandé de payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 1 janvier 2018.

## 16. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

---

## 17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Des contrats d'une somme de 25 389 018 \$ liés à quatre projets de construction d'écoles ont été engagés, dont les travaux pour un montant de 8 625 645 \$ n'avaient pas été réalisés au 31 août 2017.

Le Conseil est locataire de certains locaux en vertu de baux venant à échéance entre août 2018 et juillet 2037. Les loyers minimaux futurs totalisent 3 248 988 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2017-2018	797 451	\$
2018-2019	691 705	\$
2019-2020	619 886	\$
2020-2021	619 886	\$
2021-2022	520 060	\$

Le Conseil s'est aussi engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 539 991 \$ en date du 31 août 2017.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2017, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursé un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.